

# Un nouveau « bureau d'études » pour refaire en grande partie le travail des autres ?

## Etudes récentes

### 1 - 2018

**Il existe depuis un peu plus de 10 ans un DOCOB (Document d'objectifs) Natura 2000 réactualisé en 2018 par le comité de pilotage. Il traite de la préservation des paysages Bellilois et c'est une mission essentielle.**

**Nous pensions sans doute avec quelque naïveté que le DOCOB Natura 2000 de Belle-Ile , de 2018 semblait répondre au besoin de comprendre rétrospectivement les dynamiques à l'œuvre et de partager une vision prospective, structurante et pro-active du paysage de demain. »**

**(sous réserve de traduction.) (Eh oui nous savons qu'il est très facile d' « en mettre plein la vue » (pardonnez cette familiarité) en définissant des choses simples avec un langage quasi hermétique au non spécialiste...)**

Télécharger ce document « Préserver les paysages : la mission du document d'objectifs natura 2000 réactualisé en 2018 ([https://www.ccbi.fr/medias/2020/04/DOCOB\\_BI\\_V1\\_2018.pdf](https://www.ccbi.fr/medias/2020/04/DOCOB_BI_V1_2018.pdf)) »

### Dans le DOCOB, on lit

---

#### « PRÉSERVER LES PAYSAGES

*Les sites classés et inscrits, généralisés par la loi du 2 mai 1930, constituent sans doute l'outil français de protection de la nature le plus ancien (1er site classé en 1907). Ils protègent les paysages naturels reconnus comme exceptionnels au niveau national. Créés en 1976, les sites classés et inscrits de Belle-Île couvrent plus de 6 000 hectares et forment l'un des plus vastes paysages protégés de Bretagne.*

#### LE SITE CLASSÉ ET INSCRIT DE BELLE-ÎLE

---

*Le service espaces naturels en collaboration avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne veille sur ce site et y mène des actions de restauration du paysage... C'est de l'existence du Site Classé que la communauté de communes tire une grande partie des moyens financiers lui permettant d'agir via le reversement de la perception de la taxe sur les passagers maritimes à destination des îles.*

**La taxe sur les passagers maritime à destination des îles, première ressource financière du service : Comme sur toutes les îles, 7 % du prix du billet aller de la traversée maritime de chaque visiteur est reversé pour la protection des paysages et de la biodiversité. Cette recette est perçue à 80% au titre des sites Classés et Inscrits, et à 20 % au titre de l'action du conservatoire du littoral. L'intégralité de cette ressource est reversée à la communauté de communes de Belle-Île qui peut ainsi mener une politique ambitieuse assise sur une équipe de professionnels.**

*Tous les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect des lieux (construction, installation d'une clôture, coupe d'arbres, ...) sont soumis à **une demande d'autorisation spéciale** »*

## 2 – 2009-2010

### BELLE-ILE-EN-MER ÉTUDE PROSPECTIVE POUR LA VALORISATION DES PAYSAGES ENSNP DE BLOIS

La DDTM du Morbihan a confié à l'École nationale supérieure de la nature et du paysage à Blois l'étude prospective pour la valorisation des paysages de Belle-Ile-En-mer. Elle a concerné de septembre 2009 à mars 2010 l'atelier de projet de la quatrième année d'enseignement et a mobilisé beaucoup de partenaires compétents et motivés.

#### Les interlocuteurs étaient

##### PRÉSENTATION DES INTERLOCUTEURS :

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan :  
Philippe Delage, chef de la Mission Développement Durable des Territoires  
Dominique Caire, paysagiste DPLG, paysagiste conseil de l'Etat auprès de la DDTM du Morbihan  
Jean-Claude Renaud, chargé de mission Économies des Territoires et Études Générales  
Bernard Desmarest, chef du service Urbanisme et Aménagement  
Maryse Trotin, chargée de mission Loi d'aménagement, service Urbanisme et Aménagement  
Marie-Odile Botti-Le Formal, déléguée territoriale auprès du Pays d'Auray
- Les élus de Belle-Île-en-Mer
- Les chargés de mission du Pays d'Auray et de la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer (CCBI)  
Benoît Rognon-Saaski, chargé de mission Urbanisme Pays d'Auray  
Julien Froger, chargé de mission CCBI
- Les techniciens des communes de Belle-Île-en-Mer

**Et plus anciennes...**

**1 – 1992**

## LE PLAN PAYSAGE DE A. CHEMETOFF

**Nous avons également connu un certain « Plan paysage » (dont nous possédons une copie) élaboré par Alexandre Chemetoff et dont la première phase a été présentée ici en juillet 1992**

En 1996 Martine Becker (Université Paris XII) publie un article sur le projet de Chemetoff

*« En 1991 était lancé à Belle-Ile-en-Mer (Morbihan) un plan de paysage, procédure nouvelle et expérimentale, « projet de devenir du paysage » destiné à « guider les décisions d'aménagement » (Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme). Proposée dans un contexte a priori très favorable, l'étude fut confiée à l'un des paysagistes français les plus connus, Alexandre Chemetoff. Dès le mois de juillet 1992, la première phase du plan de paysage était présentée en séance publique sur l'île : la rapidité des premières études et l'accueil globalement favorable laissaient supposer une mise en application rapide de ce « plan ». »*

## 2 - 2002

### LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE BELLE-ÎLE-EN-MER

**Une somptueuse (par le volume du papier qu'elle occupe - peut-être payée à la page...) étude de développement de l'économie touristique commandée par la CCBI apparaît en 2002. Nous en possédons un exemplaire.**

**Précision : la demande concerne une exploration des possibilités de développement économique de l'île, la volonté exprimée étant de maîtriser le tourisme. Le rapport sera un outil « d'aide à la décision ».**

**La réalisation de l'étude** est confiée à un cabinet de « consultants spécialisé en ingénierie touristique, culturelle et de loisirs » : le cabinet « DÉTENTE » **Consultants (M. Tomatis)**

**Le suivi de l'étude** est confié à l'Office de tourisme,

#### Article du Télégramme

*« M. Joseph Tomatis, du cabinet Détente, a rendu compte des conclusions « du document d'analyses, d'orientations et de propositions d'actions », comme l'a défini la présidente de l'office du tourisme de Belle-Ile. Tout d'abord, Marie-Françoise Morvan, présidente de l'Office du tourisme de Belle-Ile, a souhaité souligner que « si le titre de l'étude, schéma de développement de l'économie et du tourisme, s'était raccourci en économie touristique », « il ne s'agissait pas d'exclure l'économie ». « Il n'a pas de modification de fond » a-t-elle précisé. La présidente a également informé : « L'an prochain, l'OT bellillois sera présent à Quiberon ». Sur le terrain d'aviation, le prolongement de la piste d'atterrissage ne semble pas d'actualité. « Un coût extrêmement lourd » précisait Jean-Yves Bannet. Par contre, « une ligne aérienne privée pourrait voir le jour l'an prochain ». Sur les chemins cyclables : « J'ai fait le tour complet des chemins avec la DDE et le service Espaces naturels de la CCBI. Ils sont bien fléchés, globalement en bon état. Ceux dégradés, seront nivelés » indiquait M. F. Morvan. De plus une édition complète et nouvelle des circuits sera à la fin de l'année présente à l'office et sur les bateaux ».*

#### Chère piscine

*Sur la piscine, le président de la communauté des communes a dit, comme il y a deux ans, qu'« une étude de faisabilité sera entreprise en 2003 par la communauté des communes. Restent à savoir si vous voudrez en faire l'investissement ? ». Sur l'agrandissement du port du Palais, Yves Brien concluait son intervention : « S'il y a 5 ou 6 ans, je n'en étais pas persuadé, je suis maintenant convaincu : le devenir de Belle-Ile passe par l'agrandissement du port du Palais ». Un intervenant a également souligné que le port de Sauzon pouvait désenclaver celui du Palais.*

*«Si nous ne régulons pas et nous ne maîtrisons pas le flux des voyageurs à son arrivée comme à son départ, à Quiberon comme du Palais, on ne pourra pas avancer sur le devenir d'un développement» résumait le maire de Bangor, Pierre-Yves Désard. Sur le développement de la pêche et de l'agriculture, Eric Pannequin, élu de Bangor, informait que deux projets privés étaient en cours : réintroduction de deux blés anciens et remise en route d'un moulin. Les produits de Belle-Ile doivent être labellisés. »*

**De cette étude fort coûteuse 60 000 € HT il n'est heureusement pas resté grand-chose (je crois me souvenir que son application s'est limitée à l'installation sur les plages de poubelles – disparues à ce jour...)**

**Il nous est vite apparu que ce projet aboutissait à la confiscation insidieuse et irréversible de l'île au profit d'opérateurs extérieurs pour la transformer en parc de loisirs.**